

Date : 08/03/2014

Auteur : Bernadette Spagnoli

Droits des femmes : un combat sans fin

Il aura fallu attendre la fin des années 1960 pour que la condition féminine évolue véritablement. Le risque de retour en arrière est déjà là



La 3e marche mondiale des femmes est passée par Marseille en 2010.
Photo La Provence

Olympe de Gouges, la révolutionnaire, la première féministe française auteure en 1791 de la "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne" n'ira pas au Panthéon. C'est le président de la République, un homme, qui en a décidé autrement, lui préférant la parité : deux femmes et deux hommes ayant résisté au nazisme.

La candidature d'Olympe de Gouges pour la reconnaissance nationale est portée depuis plus de 20 ans par une Marseillaise, l'historienne Catherine Marand-Fouquet qui a multiplié les démarches, en vain. Une autre Marseillaise, tout récemment disparue, **Antoinette Fouque**, a été, avec d'autres, à l'initiative du MLF, ce Mouvement de libération des Femmes qui est né non pas d'une révolution mais d'une révolte, celle de mai 1968 et de la non-reconnaissance du rôle qu'y ont joué les femmes.

Leurs droits, les femmes les ont souvent acquis de haute lutte. Il en aura fallu des manifestations, des distributions de tracts, des occupations de bureaux de vote pour que les Françaises obtiennent le droit de vote, nous sommes en 1944.

Évaluation du site

Site du quotidien régional La Provence. Il met en ligne l'intégralité de son édition papier.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 354

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

En 1949, Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe* faisant tomber des mythes. Il faudra attendre 1966 pour que les femmes mariées puissent travailler sans l'autorisation de leur mari et être titulaires d'un compte en banque. 1967 : la loi Neuwirth autorise la contraception; 1970 : l'autorité parentale remplace "la puissance paternelle", le principe de son exercice conjoint que les parents soient mariés ou pas ne sera acté qu'en 1993. 1974 : Françoise Giroud est la première secrétaire d'État à la condition féminine; 1975 : la loi Veil pour l'interruption volontaire de grossesse est votée après des débats houleux, des propos et gestes insultants à l'encontre de la ministre de la Santé... L'IVG ne sera remboursée par la Sécurité sociale qu'à partir de 1982.

Ce n'est qu'en 1976 que la mixité devient obligatoire dans les établissements scolaires publics mais il faudra attendre 2000 pour la mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif. Le principe de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes était posé par la loi Roudy, en 1983, mais aujourd'hui, les inégalités de salaires demeurent. À travail similaire, les femmes gagnent en moyenne 20 à 30% de moins que les hommes.

La loi égalité femmes-hommes a été adoptée en janvier dernier. Une seule femme a été Premier ministre en France, Édith Cresson en 1991, et ses homologues masculins n'ont eu de cesse de la railler. Les jeunes générations ignorent souvent tout de ses luttes, pensant les droits comme "naturels". Certains mouvements comme Osons le féminisme ou les spectaculaires Femen tentent cependant de relayer leurs aînées.

Aujourd'hui, au nom d'un retour de l'ordre moral, on limite l'IVG en Espagne. En France, la loi sur la famille a été renvoyée *sine die* par le gouvernement, le pays se divise sur la question du genre...

Au quotidien, l'Assemblée nationale ne compte que 27% de femmes, moins de 14% sont maires. Une femme sur cinq dit subir du harcèlement de rue, les discriminations à l'embauche demeurent, les grossesses sont souvent synonymes de non-avancement dans le travail, 75 000 viols sont commis chaque année en France, plus de 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Les droits des femmes ? Une vigilance de tous les instants, un combat sans fin.

Les droits des femmes sont-ils menacés ? Comment conjuguer la création d'entreprise au féminin ? Des analyses à lire dans La Provence et en ligne dans notre Edition abonnés.